



LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

843, rue des Pionniers Launay (Québec) J0Y 1W0

Téléphone (819) 796-2545

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS N° 235-23 ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le Règlement intitulé **Règlement n° 235-23 modifiant le règlement 234-23 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Launay** a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 5 juin 2023
- Dépôt du projet de règlement : 5 juin 2023
- Adoption du règlement : 4 juillet 2023
- Délivrance du certificat de conformité : 23 octobre 2023

Ce règlement a pour objet d'apporter une modification au règlement n° 234-23 afin de le rendre conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.launay.ca

Donné à Launay, ce 30^e jour d'octobre 2023

Manon Lampron
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le conseil le 30 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour d'octobre 2023

Manon Lampron
Directrice générale et greffière-trésorière